Marchés publics de travaux

Initiation aux marchés publics de travaux

2 jours (14h00) | 4,6/5 | MP-6819078 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 375 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Lister le vocabulaire des travaux publics
- définir les notions juridiques et techniques de base propres aux marchés publics de travaux
- Expliquer et contrôler la passation et l'exécution des marchés de travaux

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 79,17%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître les bases de la réglementation générale des marchés publics ou avoir une pratique dans ce domaine

Public concerné

Cadres et collaborateurs administratifs ou techniques, responsables de services en charge de la passation et du suivi ou du contrôle des marchés et opérations de travaux au sein du secteur public

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

CADRE GÉNÉRAL, CATÉGORIE, PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Définitions et cadre juridique général

- Le Code de la commande publique et la réforme des CCAG
- Les principes fondamentaux de la commande publique
- La nouvelle définition des marchés publics de travaux
- La notion d'opération de travaux
- Les notions « pivot » certifiées au Code de la commande publique (maître d'ouvrage, programme, maître d'œuvre)
- Les intervenants au chantier dans une opération de travaux

Différencier les catégories de marchés de travaux et leur mode de réalisation

- Les travaux neufs, de réhabilitation ou de redéfinition des espaces
- Les travaux de bâtiment ou d'infrastructure
- Les marchés globaux : une exception à l'ex-loi dite « MOP » du 12 juillet 1985, aujourd'hui intégrée dans le Code de la commande publique

Identifier les choix opérationnels d'un maître d'ouvrage

- L'obligation d'allotir et ses exceptions
- Les accords-cadres appliqués aux travaux, définitions et exemples de mise en œuvre
- Les marchés à tranches (tranche ferme et une à plusieurs tranches optionnelles)

Évaluer son besoin

- Le programme et les études du maître d'œuvre
- L'estimation des travaux
- L'utilisation de labels
- Les variantes et prestations supplémentaires éventuelles
- Les clauses d'insertion sociales et les clauses environnementales générales dans le nouveau CCAG Travaux
- Le sourcing

Connaître les grandes étapes de la mise en concurrence

- Les principes généraux et le cadre juridique
- Les seuils et les obligations de publicité et de mise en concurrence
- Le choix du support de publication en travaux
- La procédure adaptée
- Les procédures formalisées (l'appel d'offres, la procédure avec négociation...)

ÉTUDE DE CAS
Définition de l'opération à partir de l'expression d'un besoin et choix de la procédure la plus appropriée

Choisir l'attributaire

- La sélection des candidatures : l'examen des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats
- Les critères de jugement des offres propres aux marchés de travaux
- L'analyse et le classement des offres
- Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

2e jour

EXÉCUTER LES MARCHÉS DE TRAVAUX

Appréhender le champ d'application du CCAG Travaux

- Champ d'application du CCAG Travaux
- Le cas des marchés intégrant différents types de prestations : fournitures, travaux, services...
- Référence au CCAG Travaux et possibilité d'y déroger
- L'ordre de priorité des pièces contractuelles
- Les obligations générales des parties au contrat

EXEMPLE de marchés de travaux : examen commenté d'un CCAP

Assurer l'exécution technique et le suivi administratif

- Le régime des OS et des bons de commande
- Les délais d'exécution, la nouvelle procédure relative aux pénalités pour retard et les primes
- L'acceptation et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants
- Les travaux supplémentaires
- Les modifications apportées au marché public (avenant, décision d'arrêter les travaux du CCAG Travaux, clauses de réexamen)

Assurer l'exécution financière

- Les avances (articulation CCP et CCAG)
- Le prix global et forfaitaire / prix unitaires
- Les décomptes mensuels et les acomptes
- Les paiements des accords-cadres à bons de commande
- La répartition des paiements entre cotraitants et le paiement des sous-traitants
- Les variations de prix (actualisation et révision)
- Les délais de paiement et intérêts moratoires
- Les cessions ou nantissement de créances
- L'aide de l'IA pour le contrôle des décomptes et acomptes mensuels (détection d'anomalies, cohérence avec les situations de travaux)

Clôturer son marché

- La réception des travaux et ses effets
- Les éventuelles réserves
- Les sûretés financières (retenue de garantie et garantie à première demande)
- Le solde et le Décompte Général Définitif (DGD) et leurs conséquences juridiques
- Les garanties contractuelles et légales (garantie décennale, garantie de parfait achèvement...)

ÉTUDE DE CAS
Résolution technique, juridique et financière d'un problème survenant pendant le délai de garantie de parfait achèvement

Régler les litiges

- Les voies contractuelles
- Le règlement amiable des conflits dans le CCAG Travaux
- Le protocole transactionnel
- L'IA pour structurer les dossiers de réclamation - focus sur les limites à connaître (fiabilité des références juridiques, confidentialité, vérification humaine systématique)

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.